



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PROGRAMME PROCOPE 2023

Partenariat Hubert Curien (PHC)  
franco-allemand, pour les chercheurs  
en Allemagne



**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :  
13 JUILLET 2022**

# PROGRAMME PROCOPE 2023

Procope est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-allemand. Il est mis en œuvre en France par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), et en Allemagne par le Deutscher Akademischer Austausch dienst (DAAD).

Les appels à candidature de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **13/07/2022**

Important : cette page présente les informations spécifiques à ce programme. Pour les informations communes à tous les PHC gérés par Campus France (présentation, critères de sélection, contacts...), reportez-vous à la page de [présentation générale](#).

- [Types de projets concernés](#)
- [Conditions d'éligibilité des équipes](#)
- [Critères d'évaluation des projets](#)
- [Comité de sélection des projets](#)
- [Modalités de fonctionnement](#)
- [Dépenses éligibles](#)
- [Propriété intellectuelle](#)
- [Suivi des projets](#)
- [Modalités pratiques de soumission d'un projet](#)
- [Candidater](#)
- [Gérer ses mobilités](#)
- [Contacts pour le programme](#)

## **Types de projets concernés**

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche français et allemands en **favorisant les nouvelles coopérations** et la **participation de jeunes chercheurs et doctorants**.

**Tous les domaines scientifiques** sont concernés par ce programme.

## **Conditions d'éligibilité des équipes**

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche. Des entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

**Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme** ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires.

Un délai de deux ans est nécessaire entre la fin d'un projet et le dépôt d'une nouvelle candidature.

Seuls les **dossiers de candidature co-déposés** par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif seront déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire.

A la fin d'un projet Procope, il est possible de candidater sur le programme **Procope Plus** d'une durée d'une année, dont les détails sont ici : <https://www.science-allemande.fr/non-classe-nodisplay/programme-procope-plus-2022-consolidation-de-la-cooperation-franco-allemande-par-le-soutien-a-lorganisation-de-colloques-scientifiques-et-de-rencontres-dexperts/>

### Critères d'évaluation des projets

- La qualité scientifique et compétences des équipes françaises étrangères ;
- La participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants ;
- L'intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères ;
- Les perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets en réseau avec une ouverture européenne, en particulier ceux qui s'expriment dans le nouveau programme -cadre **Horizon Europe**, seront considérés comme prioritaires, les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche ;
- Une attention particulière sera portée aux projets qui s'intègrent dans les priorités politiques de l'Union européenne exprimées dans le nouveau programme-cadre Horizon Europe

### Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée de part et d'autre du Rhin. Les instances des deux pays se réunissent ensuite, alternativement en Allemagne et en France, pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

### Modalités de fonctionnement

La **durée des projets est de deux années**.

Le financement est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives.

Il doit être **impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant. Il porte uniquement sur la prise en charge de la mobilité entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources

Le **renouvellement** des crédits pour une seconde année est subordonné à :

- Une consommation optimale des financements accordés pour la première année ;
- La soumission d'un **rapport d'étape** mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre), et les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours ;
- La rédaction d'un **bilan financier** des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile ;
- Le rapport d'étape et le bilan financier doivent être envoyés **au plus tard le 15 novembre de la première année** à l'Attaché pour la Science et la Technologie de l'Ambassade de France en Allemagne (cf. contact pour le programme).

### Dépenses éligibles

**Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française se rendant en Allemagne.**

SÉJOUR(S)			
Statut concerné	Montant des per diem	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée
Chercheur de l'équipe française	125 € / jour	France	France → Allemagne
Chercheur de l'équipe allemande	NC	Allemagne	Allemagne → France
VOYAGE(S) A/R			
Statut concerné	Montant plafond voyage	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée
Chercheur de l'équipe française	450 €	France	France → Allemagne
Chercheur de l'équipe allemande	NC	Allemagne	Allemagne → France

A titre indicatif, en 2020 le financement annuel accordé, en moyenne, par projet aux participants français était de 4000 € en 1ère et 2ème année.

### Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle

Lire attentivement le [document joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Les projets soumis à cet appel d'offre peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

## Suivi des projets

**Un rapport scientifique et financier final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.**

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Une visite annuelle facultative (dans la mesure où elle n'entraînerait aucun surcoût) à l'ambassade de France serait appréciée car elle permettrait de présenter brièvement les travaux de l'équipe et ainsi d'en accroître la visibilité.

## Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la page des questions les plus fréquemment posées (rubrique « [FAQ et contact](#) »).

- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **13 juillet 2022**
- Diffusion des résultats sur l'extranet Campus France <http://chercheurs.campusfrance.org> : **décembre 2022**
- Début des projets : **janvier 2023**
- Envoi de la notification d'enveloppe : **février/mars 2023**

La partie allemande lancera son appel à projets PROCOPE à la même date que la partie française. Les responsables allemands sont priés de se renseigner sur le site internet du DAAD :

<https://www2.daad.de/hochschulen/ausschreibungen/projekte/de/11342-foerderprogramme-finden/?s=1&projektid=57557379>

Voir l'onglet "PPP Joint Research"

## Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

---

## **Gérer ses mobilités**

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](#) et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement.

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France en Allemagne.

## **Contacts pour le programme**

### **Pour la partie française**

Mme Nathalie Chavaroche-Guégnard / Mme Marie De Chalup  
Attachée pour la science et la technologie  
Ambassade de France en République Fédérale d'Allemagne  
Pariser Platz 5  
D-10117 Berlin  
Tél. : +49 30 590 03 9255  
Mél : [attache-science.berlin-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:attache-science.berlin-amba@diplomatie.gouv.fr)

### **Pour la gestion de l'appel à propositions**

Campus France  
Gestion PHC  
28 rue de la Grange-aux-Belles  
75010 PARIS  
Mél : [extranet@campusfrance.org](mailto:extranet@campusfrance.org)

### **Pour le partenaire**

Mme Ramona Sterz  
DAAD - Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service  
Kennedyallee 50  
53175 Bonn  
Tél. : +49 (0)228 882-449  
Mél : [sterz@daad.de](mailto:sterz@daad.de)